

Valeurs seuils sur les marchés soumis aux accords internationaux (CHF, hors TVA)

Attention: le Conseil fédéral et l'AIMP vérifient les valeurs seuils tous les deux ans selon les engagements internationaux.

Adjudicateur	Fournitures / services	Travaux de construction	Références
Procédure ouverte ou sélective			
Autorités fédérales (LMP)	230 000	8 700 000	§ annexe 4 ch. 1.1 de la LMP § annexe 1 de l'AMP
Autorités cantonales, de district et communales (AIMP)	350 000	8 700 000	§ annexe 1 let. a de l'AIMP § annexe 2 de l'AMP
Entreprises opérant sur des marchés sectoriels	700 000	8 700 000	§ annexe 4 ch. 1.1. de la LMP
			§ annexe 1 let. a de l'AIMP
			§ annexe 3 de l'AMP
Entreprises de transports ferroviaires, fournisseurs d'énergie (autres que d'électricité)	640 000	8 000 000	§ annexe 4 ch. 1.2 de la LMP
			§ annexe 1 let. b de l'AIMP
			§ art. 3 al. 4 let. b de l'accord bilatéral CH-UE § annexe R, art. 5 let. a de l'accord bilatéral CH-AELE

■ Niveau fédéral

■ Cantons, villes, communes